



BOURSE ALIZÉS

VALORISER L'EXCELLENCE





Dans le cadre de la loi sur le Mécénat des entreprises, cinq entreprises implantées localement ont fondé une association Loi 1901, dans le double but de:



venir financièrement en aide à des jeunes bacheliers du secteur professionnel de la Martinique désireux de poursuivre des études supérieures



promouvoir l'excellence chez les jeunes

DOSSIER DE CANDIDATURE

ELÈVES DE TERMINALES

BAC PRO

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

CONSEILS POUR BIEN REMPLIR VOTRE DOSSIER

1. Ce dossier peut être rempli de façon manuscrite ⁽¹⁾ ou en saisie électronique ⁽²⁾
2. Bien préciser toutes les informations demandées.
3. La partie la plus importante de votre dossier se situe en page 4 : précisez clairement votre projet professionnel, le métier que vous souhaitez exercer et les études que vous envisagez.
4. Vos bulletins scolaires de première et terminale sont à joindre au dossier.

(1) Editer le dossier sur papier blanc A4 en noir et blanc puis le remplir.

(2) Depuis un ordinateur, saisir les informations dans les zones à remplir, puis imprimer en Noir et Blanc.

Observations importantes :

Les informations contenues dans les dossiers de candidature conservent un caractère strictement confidentiel. Ne peuvent y accéder que le chef d'établissement de l'élève, et les responsables de l'association.

Ne seront pris en considération que les dossiers complets.



Lycée :

Nom et prénoms de l'élève (Mademoiselle/Monsieur) :

Date et lieu de naissance :

Etudes envisagées :

Lieux de scolarités souhaités (par ordre de priorité) :

1-

2-

3-

Adresse complète :

 :

 :

@ :

Profession du père :

Profession de la mère :

Nombre de frères et sœurs :

Etudes poursuivies par les frères et sœurs :

-
-
-
-



VOTRE PROJET

Voici quelques questions pour vous permettre de présenter votre projet :

- Quel est votre projet d'avenir ? Quelles sont les raisons de ce choix et vos motivations personnelles ?
- Quels sont vos centres d'intérêt extrascolaires ? Vos activités associatives, sportives, culturelles, etc.... ?

A poursuivre sur papier libre si besoin...

Date et signature de l'élève :

Signature et cachet du Chef
d'établissement :

Le représentant légal de
l'élève, soussigné, certifie
avoir pris connaissance de
ce dossier, et notamment
des dispositions indiquées
en page 5 :



RÈGLEMENT DE LA BOURSE ALIZÉS

1.1 Ce règlement s'applique aux jeunes bacheliers série Professionnelle poursuivant dans les Antilles-Guyane, en métropole ou à l'étranger, des études supérieures. Les jeunes concernés pourront bénéficier d'une aide de l'Association, qui vise à leur faciliter ces études.

1.2 Conditions d'attribution :

- Etre de nationalité française ;
- Avoir obtenu son bac pro à la Martinique ;
- Justifier des aptitudes nécessaires pour poursuivre des études supérieures ;
- Prendre l'engagement de mener à terme les études pour lesquelles l'aide a été accordée.

SÉLECTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE CANDIDATURE

1.3 L'aide de l'Association est assujettie :

- Aux propositions des chefs d'établissements scolaires concernés ;
- A des entretiens complémentaires avec les candidats présélectionnés sur dossiers.

Elle est fonction :

- Des crédits disponibles pour l'exercice ou les exercices considérés.

1.4 A partir des orientations proposées par l'Association pour la prochaine période scolaire, les chefs d'établissements font parvenir à l'Association les dossiers des candidats qu'ils proposent dans leur établissement. Date limite à fixer par l'Association.

1.5 Un jury composé des membres de l'Association désigne de façon souveraine les lauréats retenus. Il est assisté, le cas échéant, de personnes extérieures retenues par l'Association en raison de leur compétence.

1.6 Le classement des finalistes est promulgué à l'occasion d'une cérémonie officielle, après publication des résultats du bac pro. Ils bénéficieront d'un prix selon le classement.

